

Question présentée par la députée :
M^{me} Nathalie Fontanet

Date de dépôt : 27 janvier 2016

Question écrite urgente

Hospitalisation sociale de mineurs en raison du manque de places en foyer : quelles mesures prévues par le Conseil d'Etat ?

Une interview de la directrice ad interim du service de protection des mineurs (SPMi), publiée le 23 janvier 2016 par la Tribune de Genève, révèle que dix mineurs font actuellement l'objet d'une hospitalisation sociale par manque de places en foyer ou en famille d'accueil. Cette information suscite de nombreuses questions. En effet, il est évident que le service de pédiatre des HUG n'est pas le lieu adapté pour l'accueil d'enfants ne nécessitant pas de soins médicaux. Ce type de placement est d'autant plus regrettable qu'il s'agit de jeunes déjà confrontés à d'importants problèmes familiaux.

S'il s'avère que cette situation se produit régulièrement, c'est-à-dire qu'il existe un manque chronique de places en foyer, le Conseil d'Etat doit impérativement et rapidement prendre des mesures pour assurer un encadrement adéquat à tous les mineurs placés.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) *L'hospitalisation sociale en raison du manque de places en foyer ou en famille d'accueil est-elle fréquente ou s'agit-il d'une situation exceptionnelle ?*
- 2) *Quels sont les chiffres des hospitalisations sociales et des placements en foyer et en famille d'accueil pour ces dernières années ?*
- 3) *Des informations peuvent-elles être fournies concernant la situation des dix mineurs faisant l'objet de cette hospitalisation sociale ?*
- 4) *Quel est le coût d'une hospitalisation sociale par rapport au coût d'un placement en foyer ou en famille d'accueil ?*

5) *Le Conseil d'Etat prépare-t-il un projet pour créer des places d'accueil pour les mineurs ? Quels moyens financiers seraient nécessaires ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.